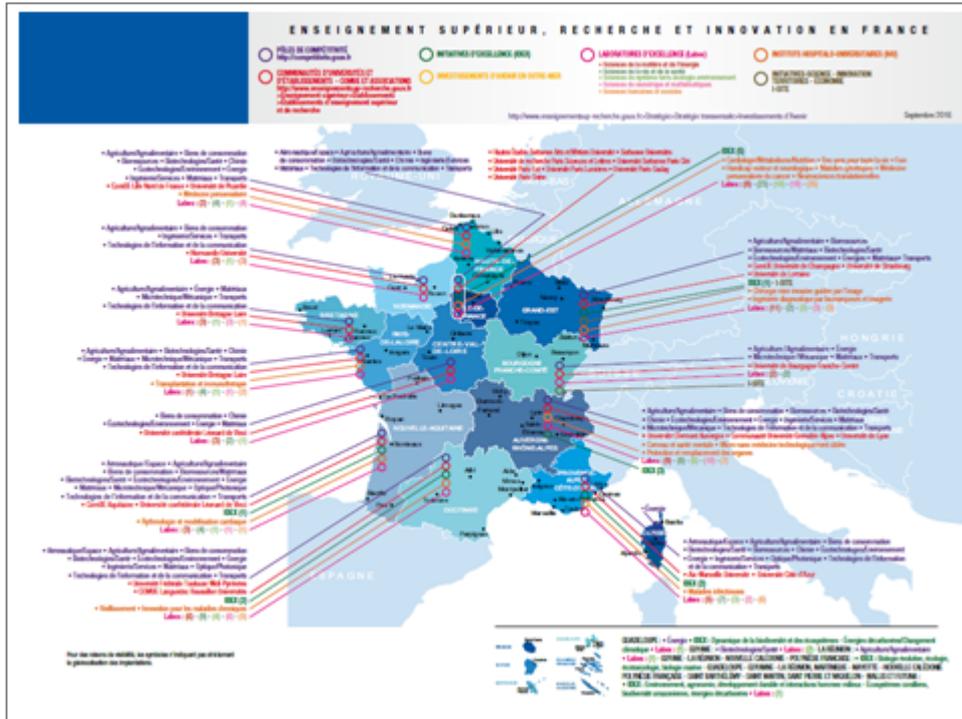


# Politiques de site : quelles dynamiques ?

René-Luc Bénichou (AEF), congrès de l'ADBU, Nice, 6 octobre 2016



- Voici la dernière carte de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, publiée fin septembre 2016.
- Elle émane de l'agence chargée de promouvoir l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

# Un mouvement ancien

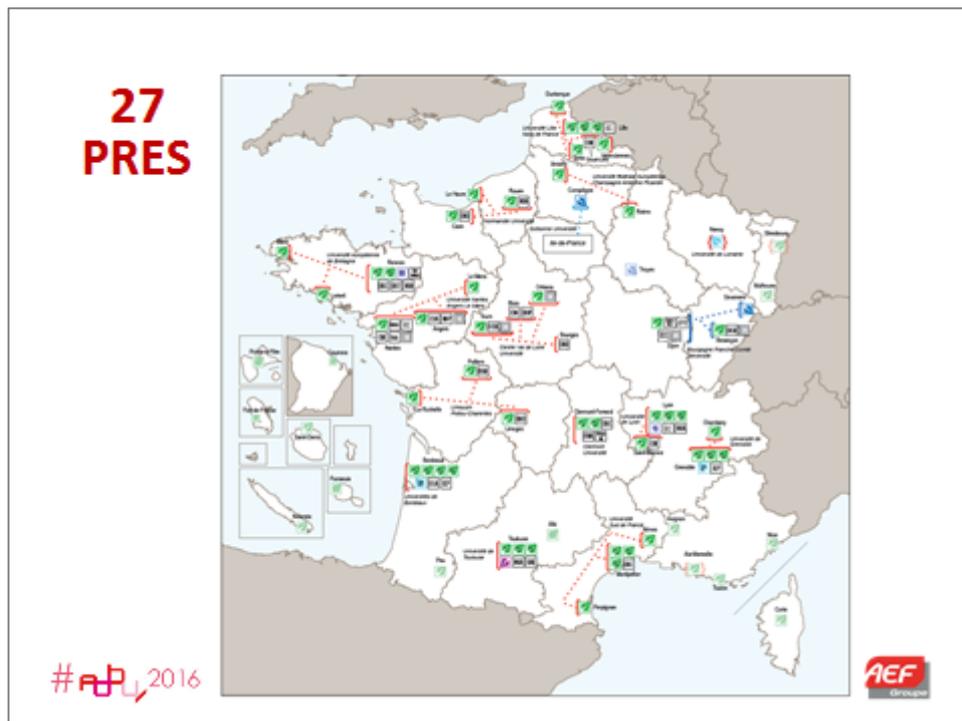
contre l' « émiettement » de la carte universitaire

- **Pôles universitaires européens**  
11 pôles entre 1991 et 2006
- **PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur)**  
27 pôles entre 2006 et 2013

#APU 2016

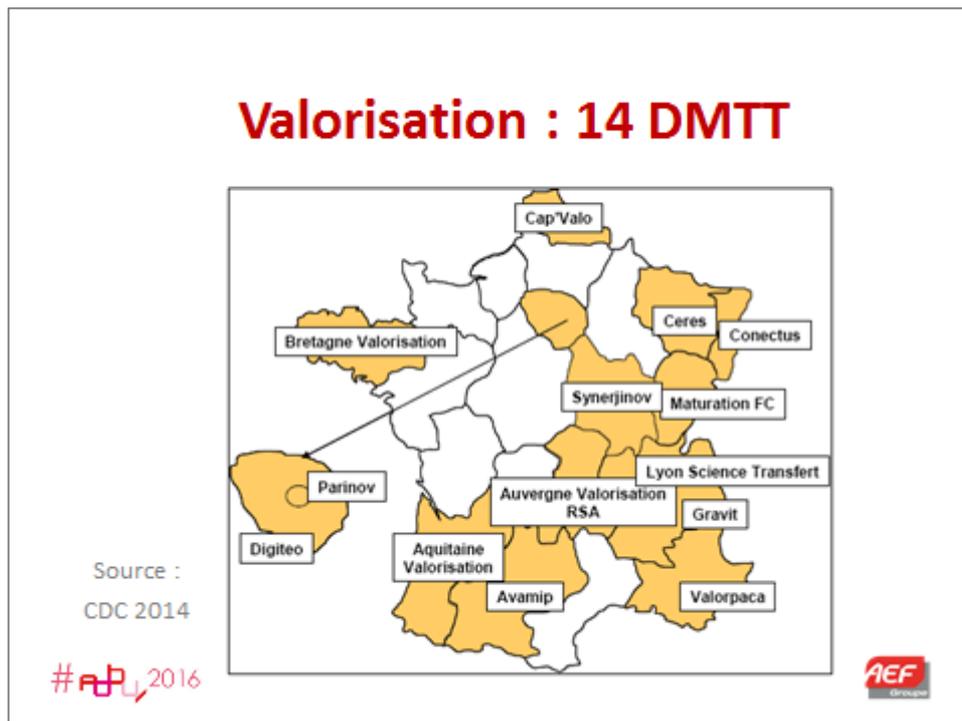


- La loi Faure de 1968 a recomposé les universités à partir des UER (unités d'enseignement et de recherche) : plus de 80 universités aux doux noms de Rennes-II, Toulouse-III, Aix-Marseille-I, Paris-VI (devenue depuis UPMC).
- Les premiers regroupements se font à partir de 1991 sous la forme de pôles universitaires européens, le premier à voir le jour étant celui de Strasbourg (1991), le dernier étant celui de Rennes (2001). Dans son rapport "Recherche et territoires" de 2005, l'IGAENR parle d'un bilan en demi-teinte.
- Les PRES ont été créés par la loi de programme de la recherche de 2006, dans l'optique de préfigurer des fusions d'établissements ou, à tout le moins, de regrouper les moyens de recherche d'une part, de mutualiser certaines fonctions d'autre part, notamment la formation doctorale et l'international.



- Les PRES ont ainsi engagé la **mutualisation** des formations doctorales en créant les premiers **collèges doctoraux** et permis d'aller vers une **signature unique** des publications scientifiques.
- Les PRES ont aussi servi à imposer des "**marques**" dans le paysage : **ParisTech** pour les écoles parisiennes, **l'Université de Lyon**, **l'Université de Lorraine**, **l'UEB** (Université européenne de Bretagne) ou encore **Sorbonne Paris Cité**. Des simulations ont d'ailleurs été faites dès 2011 pour voir comment certains PRES se positionneraient dans le classement de Shanghai. Il y a eu également d'autres formes de regroupements, tel le consortium **Agreenium** pour la formation et la recherche agronomique.
- Il est à noter que la première **fusion** à avoir été opérée, sans passer par la case PRES d'ailleurs, a été celle de **l'université de Strasbourg**, en 2009. Les deux suivantes ont été **l'université de Lorraine** et **AMU**, en 2012.
- Les **résultats** de la politique des PRES ont toutefois été jugés **insuffisants** par la Cour des comptes (2011).

## Valorisation : 14 DMTT



- Le mouvement de regroupement et de mutualisation a aussi concerné la **valorisation de la recherche** et le transfert.
- Dès 1991 est créé le **Réseau Curie** regroupant les professionnels de la valorisation, du transfert de technologie et de l'innovation issue de la recherche publique.
- En 2005 est lancé un programme conduisant à la création de **14 DMTT** (dispositifs mutualisés de transfert de technologie), souvent portés par les PRES.
- Le bilan montre toutefois que ces dispositifs n'ont pas tenu toutes leurs promesses, **certaines actions restant peu mutualisées** dans l'ensemble : la gestion des contrats et la gestion de la propriété intellectuelle, considérées comme des prérogatives des établissements.
- Côté recherche sont apparues les **alliances thématiques** à partir de 2009 : Aviesan, AllEnvi, Ancre, Allistene et Athena. Les universités y sont systématiquement présentes à travers la CPU.

## La loi Fioraso

- Loi du 22 juillet 2013  
sur l'enseignement supérieur et la recherche
- Regroupements obligatoires
- 3 possibilités : fusion, Comue, association

#APU 2016



- Fusion : plusieurs établissements existants n'en font plus qu'un seul.
- Comue : une nouvelle possibilité juridique offerte au regroupement d'établissements.
- Association : des conventions individuelles permettent à un établissement de s'associer à un "chef de file" chargé de coordonner la politique menée sur le territoire.

## Se regrouper, pour quoi faire?

- Renforcer les coopérations entre acteurs
- Réduire la complexité institutionnelle
- Offrir de meilleures chances aux étudiants
- Avoir une plus grande visibilité internationale

#APU2016



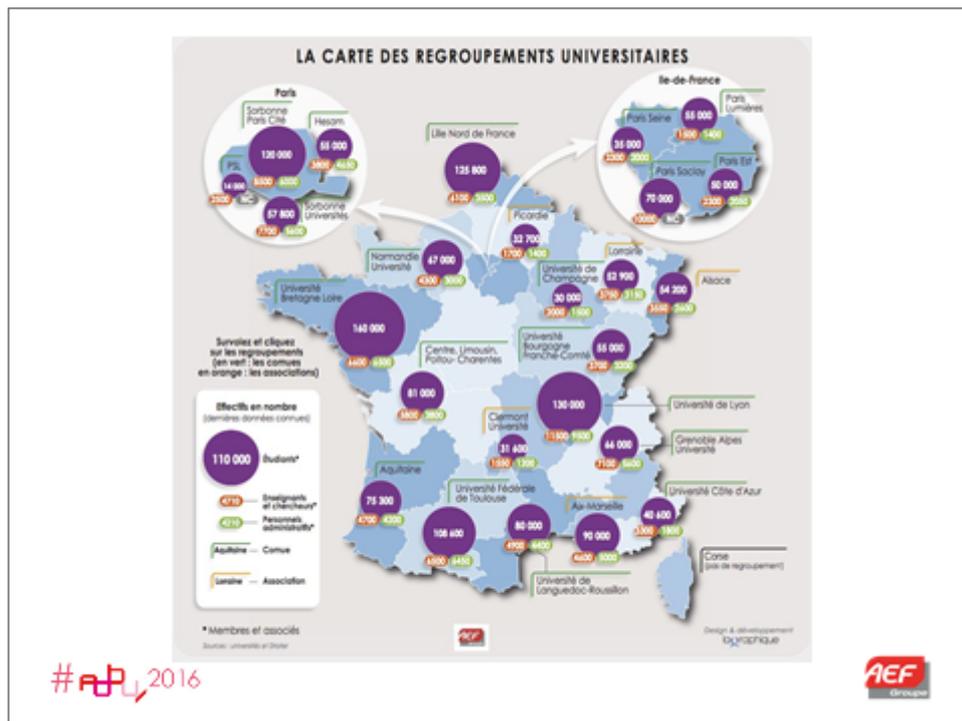
- L'enjeu : disposer d'ensembles visibles et compétitifs au niveau international. Une simulation effectuée par des chercheurs place PSL au 23<sup>e</sup> rang dans le classement de Shanghai, Paris-Saclay 26<sup>e</sup>, Sorbonne Universités 40<sup>e</sup> et Sorbonne Paris Cité 52<sup>e</sup>.
- Simplification : 15 contrats de site ont été signés à ce jour, 4 couvrant la période 2017-2021, viennent d'être signés.
- L'État a accordé des moyens sous forme de postes : Afin d'appuyer la montée en puissance de ces regroupements, l'attribution d'emplois aux sites est venue accompagner le déploiement de leur stratégie (quelque 35% des emplois en moyenne sur les 1 000 emplois créés annuellement durant le quinquennat présidentiel).
- Dès 2017, l'accession de certaines COMUE aux responsabilités et compétences élargies sera initiée et permettra de donner aux sites concernés une capacité d'action accrue dans une autonomie renforcée. Dans ce cadre, l'allocation des moyens au niveau du site (sur la base du volontariat) pourrait être expérimentée.
- À l'avenir, les collectivités territoriales (les régions et les autres collectivités locales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche) seront aussi associées. Ainsi, le contrat de site fera l'objet d'une concertation avec elles et pourra prendre en compte leurs orientations telles que fixées par leurs documents prospectifs dont notamment les schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## Autres objectifs au long cours

- Replacer l'université au cœur de l'ESR
- En rapprocher les écoles
- En rapprocher les organismes de recherche

#ADP 2016





## 25 regroupements universitaires

- 20 Comue
- 5 associations : Strasbourg, AMU, Auvergne, Lorraine et Picardie.

## 6 fusions réalisées :

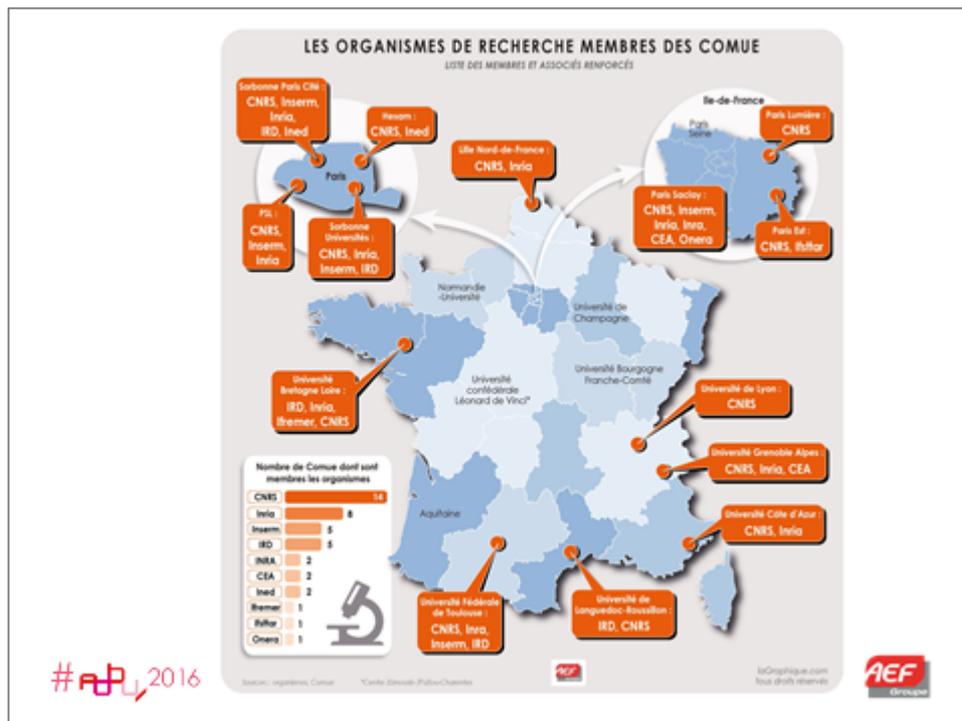
- Strasbourg (2009)
- Lorraine (2012)
- Aix-Marseille Université (2012)
- Bordeaux (2014)
- Montpellier (2015)
- Grenoble-Alpes (2016),

## 4 fusions à venir :

- université Clermont-Auvergne (2017)
- université de Lille (2018)
- Sorbonne Paris Cité (2019)
- Sorbonne Universités (2018)

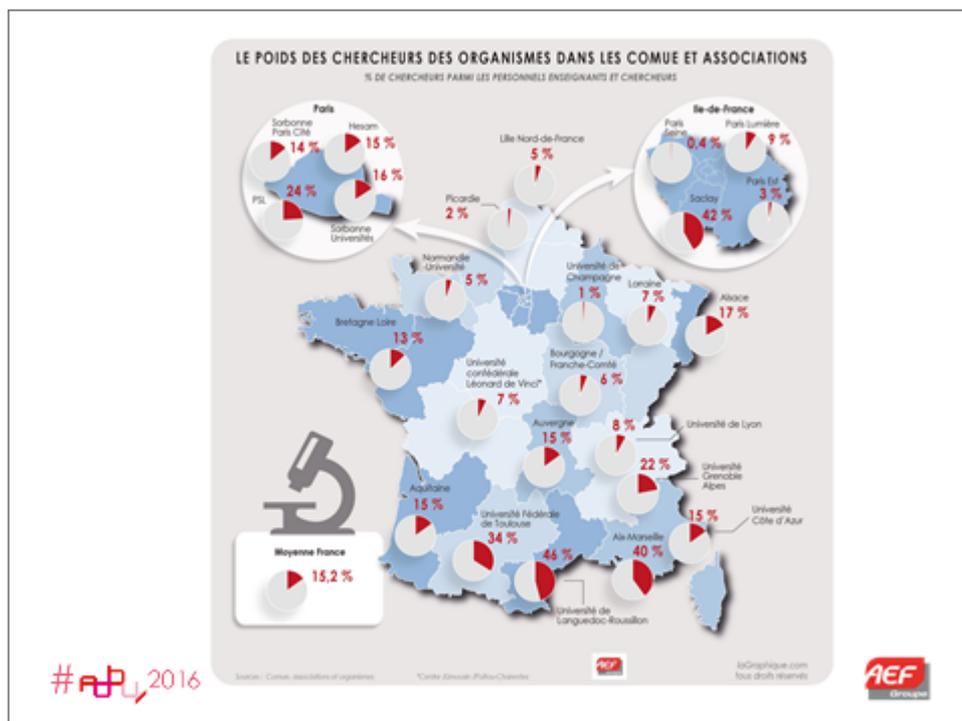
## Abandonnées :

Université Paris-Est Marne-la-Vallée et Université Paris-Est Créteil (2017), universités Rennes-I et Rennes-II (2016), universités de technologie de Belfort-Montbéliard, de Compiègne et de Troyes.



Les organismes de recherche participent aux Comue dès lors qu'il y a des projets scientifiques solides.

- 14 Comue comprennent au moins un organisme membre (toujours le CNRS)
- 6 ne comptent aucun organisme membre
- Les organismes spécialisés sont plus souvent partenaires que membres (Inra, Irstea...).
- Le sujet qui continue de fâcher tient à la valorisation de la recherche, et notamment le partage des responsabilités entre les Satt et les filiales de valorisation des organismes de recherche.



- Les chercheurs représentent en moyenne 15,2 % de l'ensemble des effectifs d'enseignants et de chercheurs des regroupements.
- Les plus fortes proportions se trouvent à Montpellier (46 %), puis à Saclay (42 %).
- En revanche, c'est Saclay qui accueille, de loin, le plus grand nombre de chercheurs des organismes (4 150).

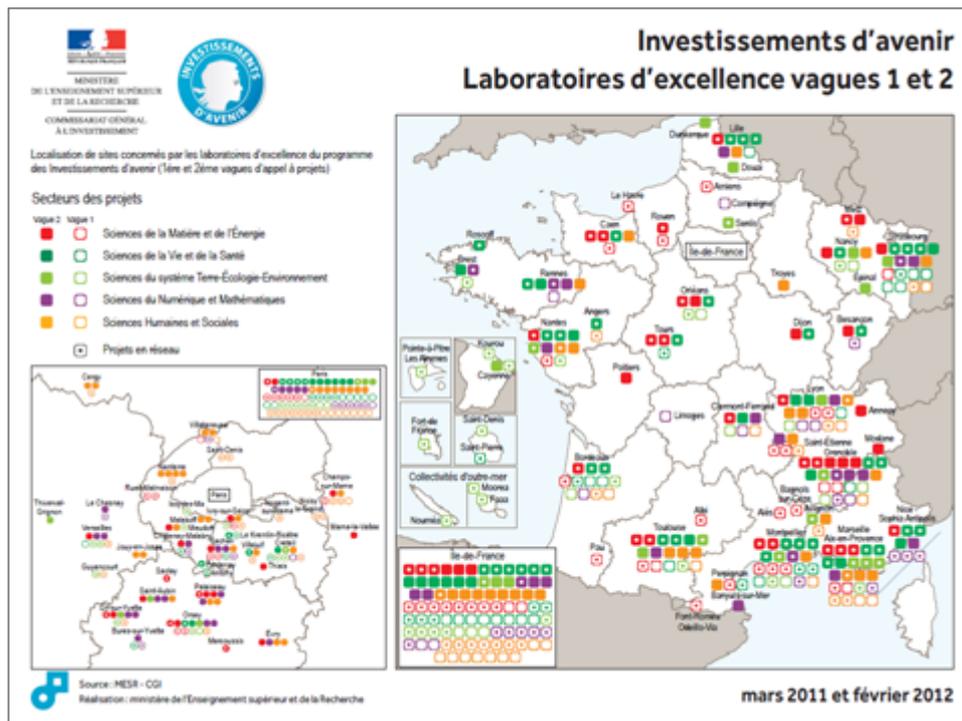
## Investissements d'avenir

Programme	Lancement	Montant	dont ESR
PIA 1	2010	35 Md€	21 Md€
PIA 2	2014	12 Md€	3,65 Md€
PIA 3	2017	10 Md€	5,9 Md€

#ADP 2016



- Le "grand emprunt", rebaptisé depuis programme d'investissements d'avenir, a précipité le mouvement à partir de 2010 en apportant **35 Md€** d'investissements sur 10 ans, dont près de 21 Md€ dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- L'une des caractéristiques notables du PIA est qu'il ne fait pas dans l'**aménagement du territoire** : les jurys internationaux se focalisent sur des critères d'excellence et sur des promesses de réalisations, et non sur le fait de savoir si ces projets couvrent bien l'ensemble des régions. De fait, ils ne le font pas. François Fillon faisait une drôle de tête en découvrant combien il y avait "peu de choses" dans l'Ouest.
- **Jean-Richard Cytermann**, responsable de l'IGAENR, observe néanmoins que **le PIA n'est pas en contradiction avec la politique de coordination territoriale du ministère**. Il soutient que l'on peut parfaitement concilier la compétition entre les sites engendrée par le PIA et les mécanismes de coopération entre établissements prévus par la loi, à condition toutefois qu'il y ait une bonne articulation entre le CGI et le ministère, ce qui n'a pas toujours été le cas.



- Les investissements d'avenir soutiennent de **nombreux projets** qui peuvent parfois être perçus comme un empilement incompréhensible de sigles (171 labex, 88 équipex, 6 IHU, 8 IRT, 9 ITE, 14 Satt...) mais qui renforcent les traits de la carte scientifique et universitaire française.
- **Jean-Richard Cytermann**, responsable de l'IGAENR, qui prépare un rapport sur les Comue, note d'ailleurs à ce sujet qu'au fond, la carte du PIA (idex surtout) peut se calquer sur la carte des implantations du CNRS et de l'Inserm dans les années 60.
- Le **bilan** qu'il en retire aujourd'hui est en **demi-teinte** : pas vraiment de changements observables sur l'effort global de recherche et dans les classements internationaux, mais il a permis d'accélérer la structuration de nombreux sites, voire la reconnaissance de certains (Nice par exemple). De ce fait, il a plutôt aidé au rapprochement universités-organismes, mais le bilan est plus mitigé sur le rapprochement universités-écoles.

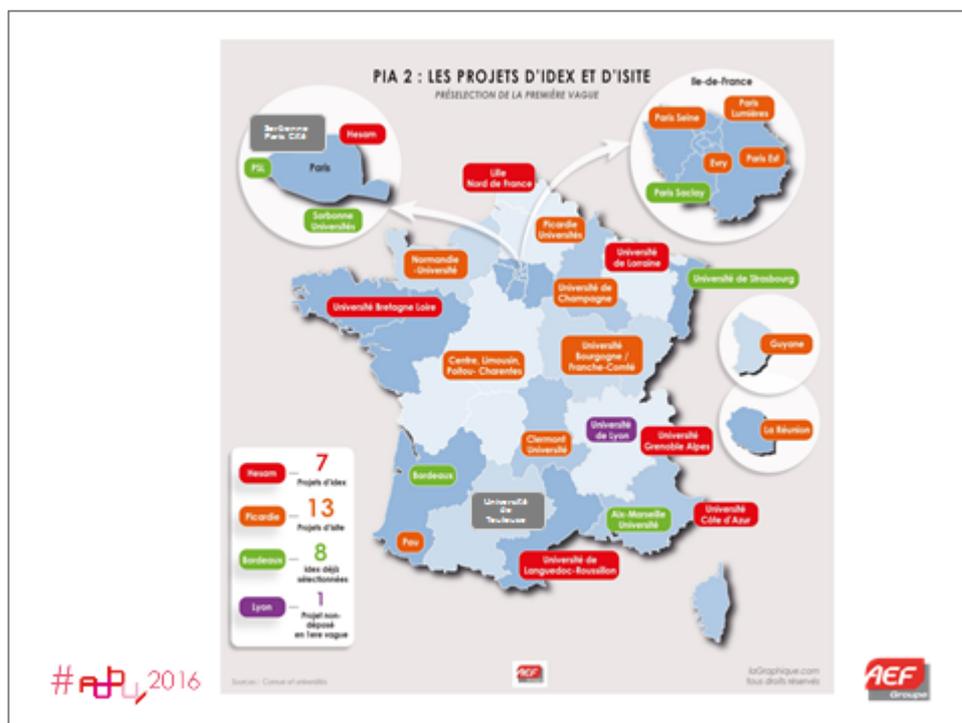
## Les idex-isite

- **Idex (initiatives d'excellence)**  
5 à 10 projets de site pour rivaliser avec les meilleurs universités mondiales  
7,7 Md€ dans le PIA 1, 2 Md€ dans le PIA 2
- **Isite (initiatives sciences, innovation, territoires, entreprises)**  
projets plus resserrés, partenariats économiques  
1 Md€ dans le PIA 2

#ADP 2016

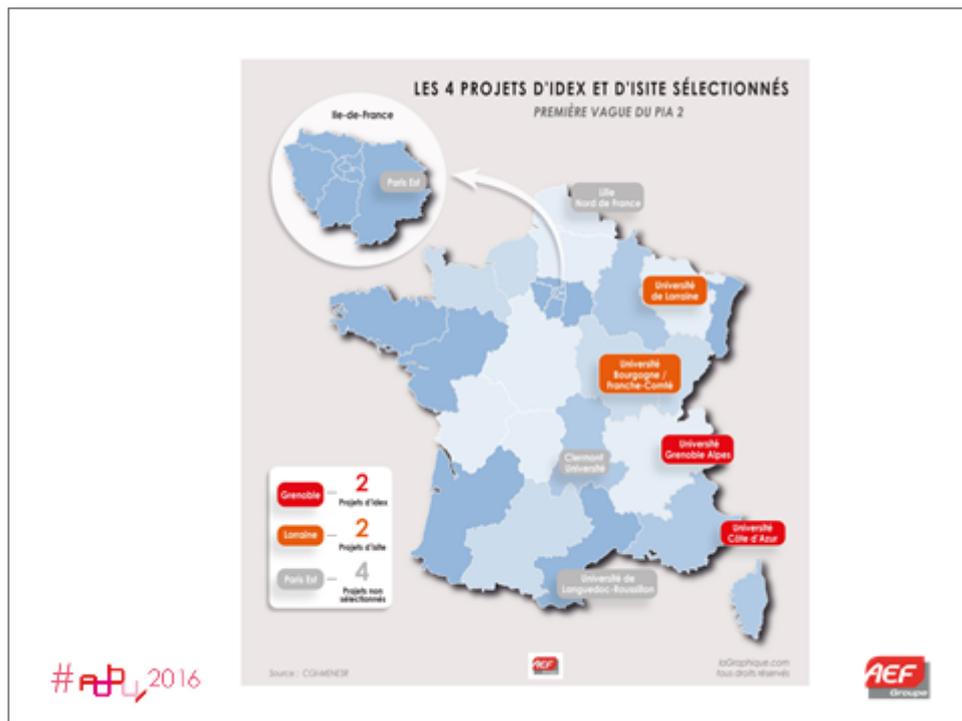


- L'action la plus emblématique pour les universités est celle des **idex**, qui oblige à se regrouper autour d'un "périmètre d'excellence" pour "faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde". Les dotations non consommables prévues pour les idex sont de 7,7 Md€ pour le PIA 1 (taux de 3,4 %) et de 2 Md€ pour le PIA 2 (taux de 2,5 %).
- Les **isite** (initiatives sciences, innovation, territoires, économie) sont des projets de site dont les thématiques scientifiques sont plus resserrées que celles des idex, et qui présentent un volet explicite de partenariat avec le monde économique. La dotation prévue est de 1 Md€, placée à un taux d'intérêt de 2,5 %.
- Quelle que soit la construction choisie, tous les partenaires doivent se mettre autour de la table : organismes de recherche pour aider à l'élaboration du projet scientifique, écoles et universités pour bâtir un projet de regroupement solide et durable intégrant formation et recherche.



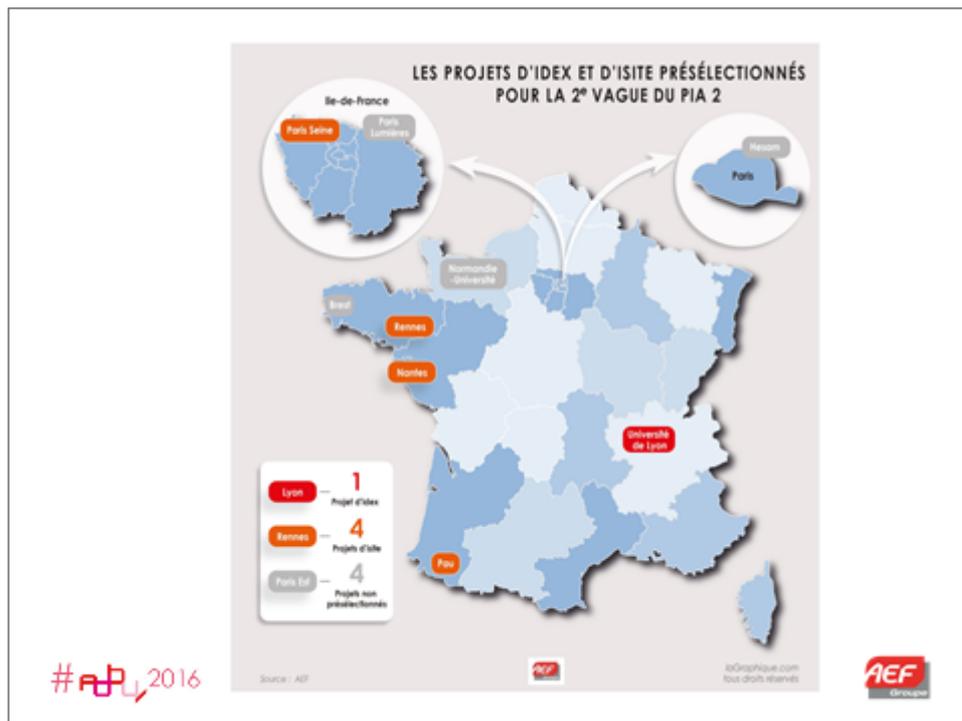
## PIA 1 : idex

- 2011  
8 projets sélectionnés : Strasbourg, Bordeaux, PSL, Aix-Marseille, Saclay, Sorbonne Universités, Sorbonne Paris Cité et Toulouse.
- 2016 : évaluation à la fin de la période probatoire de 4 ans  
Confirmation de Strasbourg (750 M€, soit 25,6 M€/an), Bordeaux (700, 23,9) et AMU (750, 25,6).  
Prolongation de la période probatoire pour PSL (18 mois, 750, 25,6), Saclay (18 mois, 950, 32,4) et Sorbonne Universités (2 ans, 800, 27,3).  
Arrêt de Toulouse et Sorbonne Paris Cité.
- Philippe Maystadt à propos de Saclay et PSL : "**On ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif**", lors de la remise de son rapport d'évaluation à mi-parcours du PIA, en mars 2016.



### PIA 2 : idex et isite (1<sup>re</sup> vague)

- Janvier 2016 : 4 projets sélectionnés en 1<sup>re</sup> vague  
2 idex : Grenoble Alpes et Nice Côte d'Azur  
2 isite : Bourgogne Franche-Comté et Lorraine



### PIA 2 : idex et isite (2<sup>e</sup> vague)

- Novembre 2016 : 9 projets prévus pour la sélection de la 2<sup>e</sup> vague  
3 idex : Montpellier, Lille, Lyon  
6 isite : Paris-Est, Clermont, Paris-Seine, Rennes, Nantes, Pau
- Février 2017 : sélection finale

**PIA 3 (10 Md€, 2017) : pas d'idex-isite**

## Les régions



#ADU 2016



- La loi Fioraso de 2013 oblige les régions à définir un "schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation".
- La loi Notre (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015 redécoupe les régions.
- La même loi prévoit que les régions sont responsables des politiques de développement économique et élaborent un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

### Premières conséquences

- L'université de La Rochelle souhaite quitter la Comue Léonard de Vinci pour se rattacher à la Comue Aquitaine.
- L'université de Limoges souhaite rester dans la Comue Léonard de Vinci mais a obtenu deux ans de soutien financier transitoire de la Nouvelle Aquitaine.
- Le président de la Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset, souhaite une Comue unique, mais doit pour l'instant se contenter d'une "conférence régionale des universités".
- Des "rapprochements" de Satt sont évoqués, au capital desquelles les régions peuvent désormais entrer si elles le souhaitent.

## Le mot de la fin ?

« Rien ne doit être brutal.  
Et en même temps, il n'y a pas de temps à  
perdre. »

François Hollande, 29 septembre 2016

#RPJ 2016



